



ASSURANCE / Retraite

Faut-il racheter des trimestres ou investir dans un PER ?



Ces deux solutions permettent de réduire ses impôts. Mais pour quel résultat à la retraite ? Le match.

Pour les actifs, la retraite est une terre de contradictions. Ainsi selon le baromètre 2023 de la Drees (service statistique du ministère des Solidarités et de la Santé), 51 % des personnes non-retraitées souhaitent partir à la retraite à soixante ans ou avant. Mais seuls 7 % estiment qu'ils pourront le faire. L'âge de départ anticipé est aux portes des soixante-cinq ans (soixante-quatre ans et onze mois précisément) ! Autre point paradoxal : 61 % des actifs déclarent que leur niveau de vie à la retraite sera inférieur à celui de

la population. Mais cette anticipation est ensuite invalidée en partie par les retraités actuels, qui pointent en moyenne une qualité de vie meilleure que prévu. Un point fait toutefois consensus : le taux de remplacement (rapport de la première pension de retraite perçue par rapport au dernier revenu professionnel) s'effiloche d'année en année, notamment pour les CSP+, d'où la quête de la solution idoine pour compléter ses revenus à la retraite. Sur ce terrain, les pistes sont évidemment multiples. Etre propriétaire de sa résidence principale est sans doute le préalable à tout. Mais ensuite ? Faut-il

faire de l'immobilier locatif ? De la pierre-papier via les SCPI ? Miser sur les marchés boursiers ? Utiliser le placement tout terrain qu'est l'assurance-vie ? Chaque carte déploie ses avantages et ses faiblesses, c'est aussi à voir selon le profil de chacun et la composition de son patrimoine. De l'avis des professionnels, un outil de capitalisation est toutefois incontournable aujourd'hui : le PER (plan d'épargne-retraite). Lancé voici cinq ans, ce produit prend peu à peu place dans la panoplie financière des ménages. A fin mars, les PER assurantiels (indivi-

duels ou d'entreprise) comptabilisaient 7,2 millions d'assurés pour un encours de 97,4 milliards d'euros selon France assureurs.

Un préalable : l'audit retraite

L'épargne n'est toutefois pas la seule réponse pour améliorer sa future retraite, bien au contraire.

Moins promue par les établissements financiers, qui n'y ont pas intérêt, l'autre voie repose dans l'optimisation de ses droits à retraite dans les régimes obligatoires. « *Les gens subissent leur retraite, prennent ce qu'on leur donne, alors qu'il existe un panel de décisions à prendre pour améliorer significativement sa future pension et, point clé, la prendre au bon moment* », résume Marilyn Vilardebo, présidente et fondatrice d'Origami&Co.

Parmi ces leviers, le rachat de trimestres. Serait-ce *in fine* plus efficace qu'épargner dans un PER ? Possible. Pour le savoir, il faut avancer étape par étape.

Préparer sa retraite ne s'improvise pas sur un coin de table en cinq minutes. Tout devrait commencer par un audit de sa situation. Pour rappel, toute pension de retraite repose sur un stock de droits – des trimestres et des points – accumulés durant la carrière professionnelle, le tout étant répertorié dans un relevé de situation accessible sur info-retraite.fr.

A partir de son contenu, les caisses calculeront la pension le jour venu. Son contenu est-il correct ? C'est toute la question. Selon la Cour des comptes, une pension sur sept du régime général comporte une erreur financière. Un chiffre énorme et pourtant probablement sous-évalué selon de nombreux cabinets de conseil retraite (qui traitent des centaines de relevés par an). Les erreurs ? Des trimestres non accordés pour des enfants, pour son service militaire, pour ses périodes à l'étranger, pour un petit job d'étudiant, des points disparus dans les régimes complémentaires des cadres, des montants de salaires inexacts, etc. Ce travail correctif peut rapporter gros, parfois plusieurs centaines d'euros par mois (soit des dizaines de milliers d'euros rapportés à la durée de la retraite).

Selon la Cour des comptes, une pension sur sept du régime général comporte une erreur financière.

Ce bilan retraite est donc un préalable essentiel à réaliser. Plus sa carrière aura été diverse, plus le recours à un cabinet spécialisé sera utile pour tout passer au crible et faire rectifier les erreurs auprès des caisses.

Rachat de trimestres, mode d'emploi

Il faut ensuite savoir colporter les bonnes nouvelles : notre système de retraite contient quelques dispositifs efficaces pour se fabriquer une retraite à la carte. Leur nom ? Départ anticipé, rachat de trimestres, cumul emploi-retraite, retraite progressive, etc. Problème : mal « vendus » par les caisses de retraite, ces leviers restent méconnus, donc sous-utilisés. L'un d'entre eux – le rachat de trimestres – peut pourtant s'assimiler à une sorte d'épargne-retraite.

Expliquons. Ce dispositif (dit « versement pour la retraite (VPLR) » ou « rachat Fillon » dans le jargon) consiste à verser de l'argent au régime géné-

ral de la Sécurité sociale pour acquérir des trimestres de retraite qui viendront s'ajouter au compte retraite précité de la personne. Précisons qu'il existe d'autres formes de rachat, notamment pour les non-salariés (cf. encadré).

L'objectif du VPLR est double : partir plus tôt à la retraite et améliorer le montant des droits perçus. Il est aujourd'hui possible de racheter jusqu'à douze trimestres de cotisation de retraite... sous certaines conditions. Peuvent en effet être rachetés des trimestres pour années d'études supérieures ou pour des années dites incomplètes, c'est-à-dire pendant lesquelles l'actif n'a pas validé ses quatre trimestres (mais au moins un). Le rachat de trimestres est ouvert à toute personne entre vingt et soixante-sept ans (moins pour les fonctionnaires), il est aussi valable dans quasiment tous les régimes de retraite de base.

Ce décor aurait de quoi séduire puisqu'il colle aux aspirations d'une majorité d'actifs souhaitant prendre leur retraite dès que possible. Pour autant, il reste peu utilisé. De 2004 (année de son lancement) à fin 2022, la Caisse nationale d'assurance-vieillesse a enregistré seulement soixante-quatorze mille trois-cent-soixante-et-onze rachats de trimestres. Les raisons ? Il est méconnu, comme dit. Mais il est aussi assez onéreux. Deux types de tarifs sont, en effet, applicables, un pour le rachat de trimestres au titre du taux seul et un prix pour le rachat de trimestres au titre du taux et de la durée d'assurance. D'autres paramètres sont pris en compte pour fixer la facture. →

Avis aux non-salariés

Les travailleurs non-salariés qui cotisent ou ont cotisé au régime social des indépendants (RSI) ont accès à un autre type de rachat de trimestres, dit rachat Madelin, et ce depuis 1995 ! Ils peuvent racheter les trimestres manquant d'une année incomplète. Ce rachat, qui doit s'effectuer dans les six ans qui suivent la date de connaissance définitive de leurs revenus, devra porter sur la totalité des trimestres manquants. Bon à savoir : le coût est généralement inférieur à celui du rachat de trimestre classique (dit versement pour la retraite ou VPLR).

Il faut ajouter que ce type de rachat Madelin, s'il permet d'améliorer le taux de liquidation de la retraite et d'augmenter la durée d'assurance au RSI, est mais aussi pris en compte pour le calcul du revenu annuel moyen (contrairement au VPLR).

Enfin, ces trimestres rachetés sont retenus pour l'étude des conditions de départ anticipé pour carrière longue (car ils sont alors considérés comme cotisés). Utile : aucune condition d'âge n'est exigée avec ce dispositif, qui peut même être utilisé l'année suivant le départ à la retraite, la pension étant alors recalculée.

Un, l'âge. Plus on avance en âge, plus c'est cher. Deux, les revenus. Plus on déclare un revenu élevé, plus c'est onéreux. En pratique, pour un trimestre racheté en 2025, la dépense va de 1 055 euros (à vingt ans, option taux seul, moins de 35 325 euros de revenus) à plus de 6 684 euros (à soixante-deux ans, option taux et durée d'assurance, revenus supérieurs à 47 100 euros).

PER individuel, avantages et faiblesses

En face existe donc un produit d'épargne spécifiquement destiné à se constituer un complément de revenus pour sa vie post-professionnelle, à savoir le PER. Point de départ, il se déclare dans l'entreprise au travers du PER d'entreprise collectif (Pereco ou Pereco) et du PER d'entreprise obligatoire (Perob), et à titre individuel via le PER assurance (on trouve aussi quelques PER adossés

à un compte-titres, rares cependant). Le principe ? Son détenteur épargne dans ce produit durant sa vie active pour récupérer le tout, capital et intérêts glanés, à la retraite. Les modes de perception sont alors multiples, du capital perçu en une seule ou plusieurs fois à la rente viagère avec toutes les options de réversion envisageables (selon les produits). En cas de décès, le capital est transmis au(x) bénéficiaire(s) désigné dans le plan.

Les inconvénients du PER sont principalement de deux ordres. Un, les sommes versées sont bloquées jusqu'à la retraite, sauf cas de coups durs ou achat de la résidence principale. C'est donc moins souple qu'un placement financier comme l'assurance-vie. Deux, le résultat obtenu à l'arrivée sera fonction des performances des supports intégrés dans le produit, eux-mêmes dépendants des marchés financiers.

De l'avis des experts, le PER est adapté pour un horizon de placement à moyen-long terme (au moins cinq ans, dix ans ou

bien plus étant recommandé). La capitalisation des intérêts est sa vertu première pour faire croître le capital dans le temps. Les modes de sortie variés lui donnent aussi une certaine souplesse d'utilisation, d'autant qu'il n'est en rien obligatoire de récupérer son dû à la retraite. Surtout, la déduction fiscale des versements (jusqu'à certains plafonds élevés) sur un PER diminue l'effort de trésorerie nécessaire pour se constituer ce capital retraite supplémentaire. C'est là l'avantage clé du produit, le rendant particulièrement attractif pour les ménages dont le taux marginal d'imposition est de 30 % ou plus (41 % ou 45 %).

Age et objectif, les clés du match

Dans notre match, cet avantage fiscal du PER à l'entrée n'est toutefois pas déterminant. Et pour cause, les sommes dépensées pour racheter des trimestres

« Commençons par chasser de nombreuses idées reçues qui circulent sur le rachat de trimestres »

Pour Marilyn Vilardebo, présidente et fondatrice d'Origami&Co, le dispositif du rachat de trimestres est à étudier au cas par cas. Il peut s'avérer très efficace pour certains profils d'actifs.

Investissement Conseils : Le rachat de trimestres permet-il de muscler sa future retraite ?

Marilyn Vilardebo : Oui dans certains cas, non dans d'autres. Il faut commencer par bien comprendre à quoi sert le rachat de trimestres. Point de départ : cette opération concerne les actifs qui n'ont pas le taux plein pour liquider leur retraite à l'âge légal et qui l'obtiendraient en rachetant des trimestres. Par ricochet, tout actif qui aura le taux plein ou qui ne l'atteindrait pas en rachetant des trimestres n'a aucun intérêt à utiliser ce levier.

Ensuite, il faut chasser de nombreuses idées reçues qui circulent sur le rachat de trimestres, dont la question de son coût. Ce dernier *a priori* élevé est à mettre en lien avec la rentabilité du dispositif, qui va dépendre du nombre de trimestres à racheter, ce dont il faut être sûr après un audit précis de ses droits à retraite, mais aussi de sa situation fiscale, la dépense étant déductible du revenu imposable, de l'option choisie (taux ou taux plus durée d'assurance) ou encore de l'âge du requérant.

Précisons aussi que le rachat de trimestres ne se limite pas aux seules années d'études, puisqu'il est aussi possible de racheter des trimestres au titre d'années dites incomplètes, pour lesquelles vous avez validé d'un à trois trimestres seulement contre quatre au



Marilyn Vilardebo, présidente et fondatrice d'Origami&Co.

plus, mais aussi pour apprentissage. En somme, de nombreux paramètres sont à analyser avant de dire si oui ou non le rachat de trimestres est efficace.

Toutefois, existe-t-il un profil-type pour lequel le rachat de trimestres est favorable ?

Dans notre activité, nous sommes très souvent amenés à vérifier si le rachat de trimestres est possible et sous quel délai il serait amorti. Cette opération prend du sens autour de 50-55 ans, après un point approfondi de sa carrière. Dans un cas sur deux, le rachat de trimestres sera alors recommandé aux chefs d'entreprise, cadres supérieurs, expatriés et professions libérales, le coût étant moins élevé pour ces dernières. Du reste, plus le montant

de la pension est élevé, plus le rachat de trimestres est intéressant dès lors qu'il permet d'annuler les décotes sur les retraites complémentaires.

Mais il s'agit ici d'une vue de haut. Dans les faits, c'est au cas par cas que l'on va statuer si l'opération est positive et au bout de combien d'années. Il faut aussi voir plus loin selon les aspirations de chacun.

Comme dit, le rachat de trimestres est fait pour permettre d'atteindre le taux plein plus tôt et donc pour prendre sa retraite dès l'âge légal (au mieux). Mais liquider ses droits n'est pas synonyme d'arrêt de son activité professionnelle. Avec le taux plein obtenu, la personne va pouvoir bénéficier du cumul emploi-retraite sans aucun plafond de revenus à respecter. Le gain financier est alors maximal, d'autant plus que l'espérance de vie est longue.

Rachat de trimestre : un cas pratique

Né en 1968, Marc vient de fêter ses 57 ans. Salarié du secteur privé, son salaire annuel est de 50 000 €. Pour obtenir le taux plein à 64 ans (âge légal de départ en retraite pour sa génération et celles d'après), il lui faudra 172 trimestres. Or, il n'en aura que 166 à cet âge-là, ainsi qu'un total de 10 000 points dans le régime complémentaire Agirc-Arrco. Dans son cas, est-il intéressant de racheter les six trimestres manquants en vue d'une liquidation de ses droits à 64 ans ?

Etape 1 : déterminer le coût net du rachat

A 57 ans et pour un revenu de 50 000 €, le trimestre coûte 4 138 € en option 1 (bénéficiaire du taux plein). Donc 24 828 € pour 6 trimestres. Et 6 132 € en option 2 (taux plein + durée d'assurance), 36 792 € pour 6 trimestres. Cette somme étant déductible du revenu imposable (tranche de Marc : 30 %), le coût net est tombé à 17 380 € en option 1 et à 25 754 € en option 2.

Etape 2 : comparer la retraite avec ou sans rachat à 64 ans

Avec 6 trimestres manquants pour avoir le taux plein, la retraite de Marc (pensions de base et complémentaire) sera de 2 863 € bruts par mois. En rachetant les 6 trimestres, elle sera de 3 079 € bruts par mois avec l'option 1 et de 3 153 € bruts par mois avec l'option 2.

Etape 3 : calculer le temps d'amortissement

L'écart entre la retraite sans rachat et celle avec rachat (option 1) est de 216 € par mois. Le coût du rachat net étant de 17 380 €,

il faudra un peu moins de 7 ans à Marc pour l'amortir. Avec l'option 2, l'écart de pension est de 290 €. Avec un coût net du rachat de 25 754 €, il faudra cette fois 7,5 ans pour effacer la dépense réalisée.

Bilan : le rachat est rentable

Compte tenu de l'espérance de vie à l'âge de 65 ans pour un homme (18,9 ans), le retour sur investissement est gagnant, sauf décès prématuré. Sur la durée, Marc percevra un total de pensions de retraite plus élevé. L'option 2 est toutefois plus onéreuse et demandera près de 10 ans pour rattraper le choix de l'option 1.



sont aussi déductibles du revenu global de l'intéressé. Elles le sont, du reste, sans limite de montant, alors que les versements dans un PER sont déductibles jusqu'à un certain plafond. Partant de là, les deux solutions sont davantage destinées aux ménages fortement imposés, au moins dans la tranche à 30 %.

De l'avis des experts, le match se joue davantage selon l'âge du requérant. Avant cinquante ans – voire cinquante-cinq ans –, la question du rachat de trimestres est à écarter, tant la visibilité sur les règles futures du système de retraite est mauvaise. Le prix du trimestre est certes moins élevé à quarante ans par exemple, mais quel gain en attendre pour une retraite prise à soixante-cinq ans ? Impossible à dire tant les aléas sont nombreux.

Il est également difficile, à titre personnel, de se projeter à moyen et long terme, de savoir ce que sera sa carrière professionnelle, de connaître son âge effectif de départ à la retraite (probable réforme à venir). Certains rachats faits prématurément pourraient ainsi devenir... inutiles. Inversement, le PER doit s'envisager

à un âge assez jeune pour permettre la constitution d'un capital financier suffisant. Avec 150 euros de côté par mois rapportant 3 % annuel, on obtient 9 537 euros sur cinq ans, 20 767 euros sur dix ans, 48 878 euros sur vingt ans et 86 657 euros sur trente ans. CQFD. Evidemment, plus le rendement de l'épargne est élevé, plus le capital va aussi s'accroître dans le temps (via les intérêts composés). A l'inverse, le rachat de trimestres ne génère aucun rendement.

La clé est ici d'analyser le retour sur investissement de cette opération, ce qui reviendra à calculer le temps nécessaire une fois en retraite pour amortir la dépense réalisée pour le rachat.

De l'avis des experts, le match se joue davantage selon l'âge du requérant.

Les cabinets spécialisés constatent que pour des personnes à revenus élevés (cadres supérieurs par exemple), le rachat est souvent vite amorti, entre cinq et dix ans en moyenne, car l'impact sur la pension est important (notamment en annulant les malus sur les régimes complémentaires) et parce que la dépense est déductible du revenu imposable. Compte tenu de l'espérance de vie d'une personne à soixante-cinq ans aujourd'hui (18,9 ans pour les hommes, 23 ans pour les femmes), l'opération est alors largement gagnante par rapport à ne rien faire. Sur un plan financier, cette dépense est même un investissement on ne peut plus rentable (cf. l'encadré cas pratique ci-dessus).

Combiner les deux approches

Tous comptes faits, le rachat de trimestres et le PER ne poursuivent pas la même finalité. Alors que le PER a pour objectif de constituer un complément de revenus pour la retraite, le rachat de trimestres permet de partir plus tôt à taux →

plein. C'est sans doute en combinant les deux approches que la stratégie sera des plus optimales.

Certaines situations sont toutefois contraires à l'utilisation de ces solutions. Concernant le plan d'épargne-retraite, les ménages non imposés (ou de manière modérée à 11 %) ont peu d'intérêt à viser ce placement, compte tenu du blocage des fonds.

L'enveloppe assurance-vie est ici beaucoup plus souple pour se constituer une épargne-retraite. Côté rachat de trimestres, soyons clair : l'opération est à éviter pour toute personne ayant son compte de trimestres pour liquider sa pension à taux plein, mais aussi pour toute personne à qui il manque plus de douze trimestres de retraite pour ce même taux plein (le rachat réduirait, certes, les décotes, mais pas en totalité, ce qui aurait un impact faible sur la pension au vu du coût de l'opération).



Dans le cas du PER comme du rachat de trimestres, les sommes versées sont définitivement aliénées.

Attention, dans le cas du PER comme du rachat de trimestres, les sommes versées sont définitivement aliénées. Celles mises dans un PER peuvent néanmoins être mobilisables pour l'acquisition de la résidence principale ou faire face à certains aléas de la vie (décès du conjoint, invalidité, perte des droits au chômage, faillite, etc.). Partant de là, le PER sera davantage utilisé en amont, autour de trente-cinq à quarante-cinq ans pour amorcer l'épargne, alors que le rachat de trimestres est une opération à réaliser plutôt en fin de carrière (à partir de cinquante-cinq ans) pour ajuster son âge de départ.

Grâce au rachat, un actif qui souhaite poursuivre une activité professionnelle (la même ou une autre) pourra liquider sa retraite à taux plein et pratiquer ensuite du cumul emploi-retraite sans plafond de revenus à respecter. A bon entendre...

■ Frédéric Giquel

« Dans l'idéal, on cumulera les deux solutions »

Bien comprendre les différences entre PER et rachat de trimestres est un préalable à toute stratégie retraite. Valérie Batigne, présidente et fondatrice de Sapiendo, rappelle aussi l'importance d'être bien conseillé pour faire les bons choix.

Investissement Conseils : Racheter des trimestres ou épargner dans un PER : que faire pour améliorer sa retraite ?

Valérie Batigne : C'est une question légitime, même si les deux dispositifs sont très différents. Certes, dans les deux cas, il s'agit d'un investissement dont on attend des flux futurs en échange. Autre similitude, les sommes versées sont déductibles du revenu imposable, avec un plafond pour le PER toutefois, contrairement au rachat de trimestres.

Voyons maintenant les différences. Avec le rachat de trimestres, je peux calculer les flux futurs précisément, en comparant la retraite perçue sans rachat et celle perçue avec rachat. Il faut ensuite rapporter le gain à la dépense initiale pour mesurer en combien d'années l'opération sera amortie. De manière générale, sous les dix ans, on jugera l'opération intéressante. Avec le PER, la logique est différente puisqu'il s'agit d'une opération d'épargne, non d'une dépense comme l'est le rachat de trimestres. Cette fois, pour connaître le résultat futur, c'est-à-dire la somme supplémentaire que vous obtiendrez une fois à la retraite, il faut faire des hypothèses de rendement et tout dépendra de la performance financière du produit. Dans l'idéal, on cumulera les deux solutions, en épargnant dans un PER de manière régulière et ce le plus tôt possible, et on utilisera la carte du rachat de trimestres, si l'on manque de trimestres pour avoir une pension de retraite à taux plein. Pour



Valérie Batigne, présidente et fondatrice de Sapiendo.

avoir une idée précise des trimestres éventuellement manquants, il est conseillé de faire un point environ deux ans avant la date de départ projetée.

Est-il possible de réaliser ce match seul ?

C'est difficile car les paramètres à prendre en compte sont nombreux. Concernant le rachat de trimestres, il faut déjà avoir bien balayé sa carrière pour vérifier si l'opération est utile et si elle pourra être amortie sur une durée limitée. En effet, il est important de savoir que si l'on a déjà le nombre de trimestres requis pour le taux plein, un rachat ne permettra pas d'améliorer sa pension de retraite. Attention, les caisses de retraite ne font pas ce travail, ce ne sont pas des organismes de conseil. Quant au

PER, outre la problématique de choisir le bon produit, un accompagnement peut être intéressant afin d'optimiser ses plafonds de déduction fiscale en phase d'épargne. Cet accompagnement sera encore plus utile lors de la phase de retraits. Là, les règles vont varier selon la raison du retrait, la fiscalité choisie lors des versements, et les modalités de sortie de l'épargne (capital, rente, mix des deux solutions). Pour aider les professionnels de la gestion de patrimoine dans leurs analyses, nous avons créé Leïa Patrimoine, qui facilite la mise en place d'une stratégie d'épargne-retraite pour leurs clients. Cette solution comprend trois simulateurs qui permettent, en quelques clics, de déterminer l'épargne nécessaire pour obtenir un complément de retraite, avec l'impact fiscal à la clé. Un quatrième simulateur va estimer la pension du client de manière précise à partir de son relevé officiel de retraite. Ces éléments sont indispensables afin que les CGP puissent délivrer les bons conseils à leurs clients et les aider ainsi à améliorer leurs futurs revenus à la retraite.